

REGLEMENT 2026

1^{er} Derby de La Rosière

CALENDRIER :

Le Derby du Mt Valaisan a lieu le samedi 31 janvier 2026.

PARTICIPATION :

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, âgés de 18 ans minimum.

L'épreuve peut se faire au moyen de ski (stop ski obligatoire ou leash), de snowboard (bâtons interdits), de télémark (stop ski obligatoire ou leash) et de monoski (stop ski obligatoire ou leash).

Tout autre engin non cité précédemment devra être sur la liste des engins autorisés sur les remontées mécaniques de La Rosière (veuillez nous consulter en cas de doute). Tout concurrent ne maîtrisant pas suffisamment son engin pourra se voir refuser le départ ou l'accès à l'itinéraire de la course.

Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de refuser l'utilisation d'un engin en fonction de ses caractéristiques.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

ENGAGEMENTS :

Inscriptions en ligne avec le lien sur le Facebook et la page Instagram de l'association « Les Bronzés » et au central des pistes jusqu'au vendredi 30 janvier 2026 :

-15 € l'inscription (participation à la course + 1 sandwich + 1 boisson) . – **Cette inscription ne comprend pas le forfait et le « Carré neige » (assurance individuelle).** L'inscription est à faire au central des pistes ou en ligne comme indiqué ci dessus.

Tarifs Forfaits (à payer et à récupérer aux caisses des remontées mécaniques ou en ligne avec une carte rechargeable) :

- Tarif journée : -35 € (forfait San Bernardo si achat **la veille jusqu'à minuit** sur www.larosiere.ski)
- 54€ (forfait La Rosière acheté le jour du Derby)

Attention: Il sera également possible de payer l'inscription sur place le jour J au départ du télésiège « Moulins ».

Attention : Lors de la récupération du dossard le jour J, l'inscription devra être suivie de :

- La présentation du « Carré neige » ou d'une autre assurance personnelle équivalente du participant.

Lors de cette remise, il lui sera remis son ticket repas pour le déjeuner et la boisson.

Toute inscription incomplète, tout bulletin incomplet ou non signé et non accompagné du paiement de l'engagement ne pourra être pris en compte.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

LES DOSSARDS :

Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer devant le téléski « Les Moulins » avant 10h.

Lors du retrait du dossard, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité, le « Carré Neige » ou équivalent ou la licence FFS, prévu à l'article 2 du règlement (ces documents seront conservés par l'organisation), un justificatif d'achat de l'assurance Carré Neige.

Le concurrent devra vérifier l'exactitude des informations le concernant, âge, sexe, discipline, équipe etc...

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'éventuelles erreurs.

Aucun transfert d'inscription ou de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière.

Les dossards devront être apparent.

DEGUISEMENTS :

Les participants pourront prendre le départ de la course.

Les participants déguisés seront soumis à des consignes et règles spécifiques qui leur seront communiquées lors du retrait du dossard. Pour une bonne gestion du chronométrage le port du dossard doit être bien visible et le passage de l'arrivée des déguisements groupés est interdit.

DEPART :

Le départ sera donné de façon individuelle ou par équipe toutes les 30 secondes. L'ordre de départ sera établi lors du retrait des dossards.

Les participants non présents lors de leur départ ou se présentant sur un autre engin que celui validé lors de la remise du dossard seront disqualifiés.

L'ouverture des remontées mécaniques de la DSR pour le départ du Derby, pour les concurrents, est fixée à 9h (attention prévoir 30 min de montée).

PARCOURS :

Cette course se déroule sur le secteur de la face Sud du Mont Valaisan (station de La Rosière versant français).

Le départ à proximité du sommet du TSD « Mont Valaisan » à 2820m d'altitude (en fonction des conditions en altitude), et l'arrivée sur le replat à l'arrivée de la « zone freeride » en amont de la gare de départ du TSD « Moulins » à 1930m. Entre ces 2 points, l'itinéraire est largement balisé.

Des portes baliseront le parcours. Il s'agit d'une descente sur le domaine skiable principalement hors piste de la station.

Les participants devront obligatoirement passer par les portes prévues. **Les participants dérogeant à cette obligation seront disqualifiés.**

Les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, implanté en secteur hors piste, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. Cependant le non-respect de ce balisage entraînera la disqualification du concurrent.

Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses hors piste.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur.

RECONNAISSANCE :

La reconnaissance du parcours est obligatoire. Lors de ces reconnaissances le coureur estimera sa capacité physique et technique à participer à la course et pourra ainsi adapter sa vitesse en fonction de la difficulté du parcours.

La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants. Elle peut être effectuée, au plus tard, le jour de l'épreuve à 10h30 au plus tard.

Nous attirons votre attention : en cas de mauvaises conditions météorologiques les remontées mécaniques peuvent fermer les jours précédant la course.

ETAT DU TERRAIN :

Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo, l'état de la neige et du domaine skiable.

Quelle qu'en soit la raison, le derby se déroulant sur le domaine skiable, les concurrents ne pourront éléver aucune contestation quant à l'existence de la préparation habituelle et ses conséquences sur la skiaibilité du manteau neigeux qui en résultera.

SÉCURITÉ :

Le port du casque homologué ski est obligatoire, le port d'une dorsale est vivement conseillé.

Les participants sont tenus d'avoir obligatoirement d'un système d'arrêt type stop ski ou équivalent sur leurs skis ou un leash pour les autres engins de glisse autorisés.

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course. Un hélicoptère du secours en montagne et une équipe médicale seront prévenus de l'événement et pourront être amené à intervenir en cas d'accident en tout point du parcours.

Des bénévoles seront présents tout le long du parcours, il y a donc une visibilité continue des membres de l'organisation tout le long du parcours. Une liaison directe via des radios sera mise en place afin que les secours soient prévenus le plus efficacement possible.

Des pisteurs seront également présents sur plusieurs points stratégiques du parcours pour la gestion du tracé ainsi que des secours.

L'organisation insiste sur le fait qu'il appartient au coureur et ce sous son entière responsabilité de vérifier son matériel.

Lors du passage de la ligne d'arrivée, veillez à ne pas vous « coucher » dans la raquette d'arrivée. Une fois passée la ligne d'arrivée, veuillez sortir de la raquette d'arrivée.

Attention particulière : en cas de chute importante ou « lourde », le/la participant(e) concerné devra suivre les directives strictes des personnels dédiés au secours sous l'autorité du Comité sécurité course.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à l'autorité de ce dernier et s'engage à accepter ses décisions. Les pisteurs secouristes sont en relation avec le Comité Sécurité Course, en particulier :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront inapte à continuer la course.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de sécurité où vous trouverez les pisteurs secouristes et/ou bénévoles de la course.

Un briefing auprès des participants aura lieu au départ du téléski « Moulins » avant le départ du Derby.

ÉTHIQUE :

Vous évoluez sur des terrains montagnes et en altitude. Vous vous situez sur un domaine skiable. Nous vous demandons de respecter ces espaces naturels. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

SANCTIONS :

Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

CHRONOMÉTRAGE :

Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre.

Cependant des erreurs peuvent subvenir.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage.

Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne.

Chaque concurrent devra remettre son dossard dès sa réception.

CLASSEMENT :

Un classement individuel, par discipline ski, snowboard et autres engins sera effectué. Il sera établi un classement "hommes" et un classement "femmes". Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit et remise au Comité d'Organisation. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

RECOMPENSE :

Les 3 premiers de chaque discipline recevront des lots de nos partenaires.

PODIUM :

Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors de la 1ère édition du Derby de La Rosière lors de la montée sur le podium.

ASSURANCES :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

La participation se fait sous l'entièr responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Chaque participant déclare être en possession d'une police d'assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les dommages corporels. Pour cela, chaque participant devra présenter la preuve d'achat du Carré neige ou d'une autre assurance équivalente (via une licence sportive, etc).

ANNULATION :

Le Comité de course ayant mandat du Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux. En outre, l'épreuve pourra ne pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas la sécurité.

ARRET DE LA COURSE :

Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

REMBOURSEMENT :

Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, l'inscription de 15€, sera remboursée.

DROIT A L'IMAGE :

Tous les coureurs s'engagent à, selon les termes suivants :

« J'autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au derby de La Rosière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

CONTESTATIONS :

Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.